

Règlement particulier à MATélé en vue des élections régionales, fédérales et européennes du 25 mai 2014

Préalable

L'objectif de MATélé est d'assurer la meilleure couverture possible des élections régionales, fédérales et européennes du 25 mai 2014. Notre mission est d'aider le téléspectateur à se forger une opinion. Nous veillerons à remplir de la meilleure manière possible notre rôle d'information, d'éclairage et d'accompagnement des citoyens.

Période de précaution

Nous sommes tenus d'adopter des dispositions spécifiques en matière électorale. Outre les recommandations relatives à l'information politique et à la publicité en période électorale formulées par le CSA, les règles suivantes seront d'application à MATélé, pour une période de 3 mois précédant l'élection (période de précaution), soit du 25 février au 25 mai 2014.

Devoir particulier de réserve et objectivité

Pour rappel, le règlement d'ordre intérieur relatif à l'objectivité dans le traitement de l'information de MATélé (ROI) exige de chacun des membres du personnel de la chaîne un esprit de rigoureuse objectivité, interdit aux journalistes de prendre parti et requiert une présentation équilibrée, à l'antenne, des différentes tendances et mouvements d'opinion démocratiques.

Il va de soi que les émissions relatives à la campagne électorale et aux élections sont des émissions d'information et qu'elles sont particulièrement soumises à cette obligation d'objectivité. Elles présenteront un caractère équilibré et représentatif des différentes tendances idéologiques, philosophiques et politiques, à l'exclusion des partis, des individus, des mouvements ou des tendances prônant des doctrines ou des messages contraires aux lois réprimant les actes de racisme et de xénophobie ou visant à nier ou minimiser toute forme de génocide. De même, ceux qui auraient des paroles ou poseraient des actes contraires aux principes contenus dans la Convention européenne des Droits de l'Homme n'auront pas accès à notre antenne. Afin de garantir l'impartialité de la chaîne, aucun membre du personnel de MATélé ne pourra paraître à l'antenne s'il est candidat aux élections. Tout membre du personnel désireux de participer à la campagne sous quelque forme que ce soit doit en avvertir le directeur qui prendra les dispositions nécessaires.

Traitement de la campagne électorale: généralités

MAtéle n'organise pas de tribune électorale concédée. Les émissions d'information consacrées à la campagne électorale s'inscrivent dans le strict respect de la déontologie journalistique en général et du ROI de MAtéle en particulier. On veillera, lors des débats, au caractère équilibré et représentatif des différentes tendances idéologiques et philosophiques. On concevra également des émissions ayant un caractère contradictoire, soit par des séquences sur diverses listes, soit en organisant des débats entre candidats de listes différentes, ou entre des candidats et des journalistes. Des critères objectifs et équilibrés organisent la présence des listes à l'antenne.

Les listes complètes et démocratiques qui se présentent pour la première fois ou qui ne disposent pas d'élus aux parlements sous l'actuelle législature (la catégorie définie comme "petits partis") pourront faire l'objet d'une présentation spécifique, voire, participer à certains débats avec les partis traditionnels. La seule recommandation du CSA en la matière est le respect de l'équité de traitement entre les différentes listes d'une même catégorie.

Information ordinaire en période préélectorale

À partir du 25 février et jusqu'aux élections, toutes les informations relatives aux scrutins du 25 mai 2014 seront regroupées dans une page spéciale "élections", identifiée par un habillage spécifique.

Pendant cette période, il n'y aura pas d'interview ou de citation de candidats à l'élection du 25 mai 2014. En cas d'absolue nécessité d'information, la rédaction se réserve le droit de déroger à cette règle de manière exceptionnelle. Il est évident que ces interviews ne laisseront aucune place à des attitudes de campagne électorale.

Pendant la période de précaution, il sera proposé aux partis traditionnels de sélectionner deux événements de campagne à couvrir par MAtéle. Le choix des autres reportages, en lien avec la campagne électorale, sera du seul ressort de la rédaction, en fonction de la nécessité de l'information.

Les émissions électorales en période de campagne

Seuls auront accès aux émissions de MAtéle les candidats des formations qui respectent les principes démocratiques. Le présent règlement est également soumis à la réserve qu'au moment de son approbation, les listes des candidats ne sont pas encore connues dans leur entièreté.

Plusieurs émissions spéciales seront organisées sous forme de débats ou d'interviews de candidats (de type "face à face" ou "face à la presse") dans le but d'informer le plus complètement possible sur les enjeux des élections régionales, fédérales et européennes. (*Voir dispositif électoral en annexe*).

Les débats thématiques réuniront principalement des candidats domiciliés en province de Namur et appartenant aux quatre partis démocratiques francophones représentés dans les différents parlements. Ces débats thématiques réuniront des candidats domiciliés: au régional; dans l'Arrondissement de Dinant-Philippeville, au fédéral; des candidats de la Province de Namur et à l'Europe; au moins un candidat de la Province de Namur.

Les thèmes abordés seront choisis par la rédaction et précisés aux représentants des partis au moins cinq jours ouvrables avant les enregistrements.

La rédaction de MATélé se réserve le droit d'organiser d'autres émissions spéciales consacrées à la campagne électorale selon les besoins de l'actualité.

Une représentation équilibrée à l'antenne des différentes tendances et mouvements d'opinion est un des fondements de l'objectivité. Cet équilibre ne doit pas nécessairement s'établir à l'intérieur de chaque émission, mais il peut au besoin ressortir d'une série d'émissions et de l'ensemble de l'information au cours d'un certain laps de temps.

Modalités des débats

Les listes seront invitées à nous désigner des représentants pour participer aux débats en studio, organisés dans les conditions du direct.

Pour les débats comportant quatre forces politiques, chaque parti sera invité à nous désigner deux représentants. À partir de cinq listes, un seul candidat sera invité à prendre place sur le plateau.

Pour les "face à face" entre les partis traditionnels, les listes choisiront un autre candidat que la tête de liste. Une série de "face à face" peut également être prévue entre partis traditionnels et des petites listes. Les têtes de listes seront prioritairement invitées à participer aux émissions "face à la presse".

L'accès à l'antenne pour les autres listes

MATélé pourrait également ouvrir son antenne aux listes complètes de candidats au Parlement fédéral, au Parlement wallon et au Parlement européen présentes en Province de Namur, respectueuses des principes démocratiques et non représentées actuellement dans ces différents parlements. Ces listes pourront être invitées à participer à une ou plusieurs émissions qui seront enregistrées. MATélé appréciera souverainement les critères d'invitation à ces éventuelles émissions, en fonction notamment de la présence régulière de ces listes aux précédentes élections, de leurs résultats électoraux antérieurs, des personnalités qu'elles accueillent, des principaux thèmes de campagne qu'elles développent et de l'intérêt journalistique qu'elles représentent pour les téléspectateurs.

Les différentes listes appartenant à cette catégorie seront traitées équitablement, en matière de participation et de temps d'antenne.

Réserve

MATélé se réserve le droit de demander au représentant de toute liste ayant accès à l'antenne, en vertu du présent règlement, ainsi qu'à toute personne qui sollicite l'accès à l'antenne de lui fournir copie des statuts de sa formation, de la liste de ses dirigeants ainsi que de son programme politique détaillé. La décision d'ouvrir l'antenne à des candidats de ces listes sera prise, in fine, par le rédacteur en chef (ou son représentant) et le directeur de MATélé. Le traitement accordé aux petites listes devra être équilibré.

Sondages

MAatéle se réserve la possibilité de publier et de commenter les résultats de sondages qui auraient été réalisés dans le cadre de ces élections. Les résultats de ces sondages seront complétés par plusieurs informations: la source du sondage, l'échantillon du sondage et la marge d'erreur. Aucun résultat de sondage ne sera communiqué à partir du vendredi minuit précédant les élections.

Collaboration avec les autres télé locales de la province

La plupart des émissions spéciales seront préparées, enregistrées et diffusées en commun avec les deux autres télé locales de la province de Namur, Canal C et Canal Zoom. Les principes arrêtés dans le présent règlement seront évidemment respectés par les autres chaînes.

Autres canaux de diffusion

Le traitement et la diffusion de l'information en ligne pendant la période électorale devront répondre aux principes édictés dans le présent règlement.

Des interviews de candidats avec questions et interventions en direct (*Hangouts*) seront organisées ensemble ou séparément par Canal C et MAatéle, et diffusées simultanément ou séparément sur les sites web des 2 télévisions. L'équilibre entre les partis sera respecté de manière spécifique pour ces produits réservés au web.

Les quatre axes développés sur le web seront:

- ▲ Les commentaires des internautes
 - ▲ La campagne Facebook des candidats
 - ▲ Les questions des électeurs
 - ▲ La liaison vidéo en direct (hangout)
- (Voir "La campagne vue du Web" en annexe)

Divers

Le samedi 24 mai 2014, en vertu du principe de neutralisation, aucune émission touchant de près ou de loin à la politique ne pourra être diffusée.

Soirée électorale et lendemain des élections

A l'antenne:

Le dimanche 25 mai 2014, MAatéle fixe rendez-vous, dès 18h, puis à chaque heure pile (avec actualisation des résultats), à ses téléspectateurs. De plus, un Actu spécial sera proposé le 26 mai 2014 de 7h à 8h du matin.

Sur le web:

Suivi, minute par minute, des résultats et tendances.

La diffusion des émissions consacrées aux élections commencera après les vacances de printemps, soit entre le 22 avril 2014 et le 22 mai 2014.

De manière générale, MAtélé et Canal C essayeront d'accorder leurs agendas de diffusion.

L'ordre de diffusion des "face à face" et des "face à la presse" fera l'objet d'un tirage au sort.

La campagne vue du web en quatre axes

▲ Les commentaires des internautes

Pendant et après chaque débat, les internautes peuvent commenter!

▲ La campagne Facebook des candidats

Une attention particulière sera portée au suivi de la campagne électorale des candidats sur Facebook. Des articles web seront régulièrement publiés sur les faits saillants de cette campagne, les "buzz", les idées originales (on se souvient des "flash mob" de la dernière campagne), les couacs, etc. La régularité de ce suivi dépendra de la force de présence des candidats sur les réseaux sociaux.

▲ Les questions des électeurs

Avant chaque débat, nous solliciterons les internautes via les réseaux sociaux pour susciter des questions à poser aux candidats. Les questions jugées pertinentes par la rédaction seront sélectionnées et posées aux candidats en plateau.

▲ Les *Hangouts*

1. En mai, chaque matin, une **liaison vidéo en direct** sera réalisée avec un candidat pour lui permettre de réagir, de chez lui, à l'actualité politique du jour. Ce sera une interview rapide entre un ou plusieurs journalistes et un candidat.
2. Concrètement, il s'agit du système de Google *Hangout*. Ce système est celui qui a été retenu par France Télévisions : <http://www.01net.com/editorial/613606/municipales-france-television-lance-des-debats-avec-google-hangout/>
3. Voici un exemple de Hangout : <http://www.youtube.com/watch?v=-gU09bWifFo>
4. Huit candidats sur les listes régionales, quatre sur les listes fédérales et quatre sur les listes européennes seront invités à participer à ces *Hangouts*.
5. Ces interviews à chaud seront visibles en direct sur le site de MAtélé, elles pourront être commentées par les internautes eux-mêmes qui ne pourront néanmoins pas prendre part à la conversation. Une fois achevées, ces interviews pourront être revues toute la journée sur notre site. Les candidats eux-mêmes pourront mettre des liens sur leur page Facebook vers ces interviews. Ces interviews, enfin, peuvent être éventuellement réutilisées sur antenne. Un équilibre strict des interviews sera respecté entre les partis.
6. Les modalités techniques sont prises en charge et gérées par MAtélé, en coordination avec Canal C.

Dispositif électoral commun à Canal C et MAtélé

Les débats

Principe général: tous les débats sont enregistrés. Chaque télévision détermine le jour et l'heure de diffusion en fonction de ses impératifs de programmation. Dans la mesure du possible, les débats sont diffusés le même jour.

Les débats sont enregistrés dans le grand studio de Canal C.

Les débats sont co-animés par un journaliste de Canal C et un autre de MAtélé. Le but est que le téléspectateur retrouve une personnalité journalistique qu'il connaît.

L'un des journalistes sera plutôt "l'animateur" du débat. Il présentera les intervenants, gèrera les durées des temps de parole des intervenants. Il sera plus spécifiquement chargé de la forme.

L'autre journaliste sera chargé d'animer le débat de fond. Il lancera les thématiques, interpellera les intervenants, relèvera les contradictions éventuelles des discours...

MAtélé ne présente pas les débats spécifiquement liés à l'Arrondissement de Namur aux élections régionales.

Les "face à face" (fédéral)

Les "face à face" sont enregistrés dans le studio de MAtélé. Les thématiques abordées seront communiquées au moins cinq jours ouvrables avant l'enregistrement.

Ces "face à face" seront animés pour moitié par des journalistes de MAtélé, pour moitié par des journalistes de Canal C. Pour les "face à face" entre les partis traditionnels, il est demandé à ces partis de ne pas envoyer leur tête de liste.

Les quatre partis " traditionnels" se rencontrent, cela fait six émissions:

PS-MR; PS-Cdh; PS-Ecolo; MR-Cdh; MR-Ecolo, Cdh-Ecolo

Plusieurs autres "face à face" seront réalisés avec les petites listes opposées aux traditionnelles en fonction du déroulement de la campagne.

Suggestions: PS-PTB; Cdh-PP; MR-FdF; Ecolo-Vega...

Les "face à la presse" (régional)

Les "face à la presse" sont enregistrés, dans les mêmes conditions, dans le studio de Canal C. Les questions abordées seront liées à l'activité politique.

Les invités sont, en priorité, les têtes de liste.

Il s'agit d'une sorte de *speed dating* politique. Les quatre têtes de liste des partis traditionnels se succèdent, pendant 13 minutes chacun, face à quatre membres de la presse de l'Arrondissement.

Capsules didactiques et pédagogiques

Dans un objectif pédagogique et didactique, une série de capsules seront réalisées pour expliquer la mécanique électorale, les enjeux et le dispositif mis en place. Ces capsules seront listées et leur réalisation sera répartie entre les deux télévisions. Elles seront diffusées dans les JT respectifs des deux chaînes.

L'habillage des émissions sera celui de MATélé qui sera remis au goût du jour (date et niveau de pouvoir). Il sera utilisé par les deux télévisions.

Élections régionales

▲ Quatre débats de 52 minutes seront consacrés aux élections régionales. Ils mettront en présence les 4 partis traditionnels, sans les petites listes.

1. Dinant-Philippeville
Animation: Canal C – Débat MATélé

2. Dinant-Philippeville
Animation: MATélé – Débat Canal C

Les deux débats suivant ne seront pas diffusés par MATélé. MATélé apportera un soutien technique pour les enregistrements.

3. Namur
Animation: Canal C – Débat Canal C

4. Namur
Animation: Canal C - Débat Canal C

▲ Les "face à la presse": Quatre émissions de 13 minutes.

Pour l'Arrondissement de Namur, il s'agira d'un présentateur de Canal C ainsi que quatre journalistes namurois (Canal C, RTBF, L'Avenir et Le Soir).

Pour l'Arrondissement de Dinant-Philippeville, il s'agira d'un présentateur d'une des deux télévisions locales ainsi que quatre journalistes (Canal C, MATélé, RTBF, l'Avenir).

Élections fédérales

Deux débats de 52 minutes seront consacrés aux élections fédérales.

1. Quatre partis traditionnels (deux représentants par parti).
Animation Canal C – Débat MAtélé
2. Quatre partis traditionnels + petits partis (un représentant par parti).
Animation MAtélé – débat Canal C

Six "face à face" de 13 minutes entre les partis traditionnels.

X "face à face" de 13 minutes mêlant partis traditionnels et petits partis.

Élections européennes

Un débat de 52 minutes sera consacré aux élections européennes.

Animation MAtélé - débat Canal C

Consigne sera donnée aux quatre partis traditionnels de fournir un invité "représentant local Province de Namur".

Divers

Canal C sera associé au journal "Le Soir" pour capter et diffuser le débat des présidents de partis qui aura lieu à Namur le 27 avril prochain. MAtélé se réserve la possibilité de diffuser cette captation. Elle pourrait aussi être proposée à toutes les télévisions locales.

Soirée électorale

A l'antenne:

Le dimanche 25 mai 2014, MAtélé fixe rendez-vous, dès 18h, puis à chaque heure pile (avec actualisation des résultats), à ses téléspectateurs. De plus, un Actu spécial sera proposé le 26 mai 2014 de 7h à 8h du matin.

Sur le web:

Suivi, minute par minute, des résultats et tendances.

La diffusion des émissions consacrées aux élections commencera après les vacances de printemps, soit entre le 22 avril 2014 et le 22 mai 2014.

De manière générale, MAtélé et Canal C essayeront d'accorder leurs agendas de diffusion.

L'ordre de diffusion des "face à face" et des "face à la presse" fera l'objet d'un tirage au sort.

Couverture web

(Voir "La campagne vue du Web" en annexe)

Récapitulatif:

Durée	Contenu	Diffusion
52 minutes	Grand débat régional Dinant-Philippeville (1)	CanalC / MAtélé
52 minutes	Grand débat régional Dinant-Philippeville (2)	CanalC / MAtélé
52 minutes	Grand débat régional Namur (1)	CanalC ¹
52 minutes	Grand débat régional Namur (1)	CanalC ²
4 * 13 minutes	Face à la presse Dinant-Philippeville	CanalC / (MAtélé)
52 minutes	Grand débat fédéral	CanalC / MAtélé
52 minutes	Grand débat fédéral + petites listes	CanalC / MAtélé
6 * 13 minutes	Face à face fédéral listes classiques	CanalC / MAtélé
X * 13 minutes	Face à face fédéral toutes listes	CanalC / MAtélé ³
52 minutes	Grand débat Europe	CanalC / MAtélé

¹ MAtélé apporte une aide technique pour les enregistrements des différents débats, "face à ..." qui concernent Canal C

² MAtélé apporte une aide technique pour les enregistrements des différents débats, "face à ..." qui concernent Canal C

³ Encore à déterminer